

S O U T I E N   I N S T I T U T I O N N E L

Au cours de l'année 1979-1980, les activités de soutien administratif visaient à principalement trois objectifs:

- maintenir une structure organisationnelle et des mécanismes appropriés,
- doter le Ministère d'un système intégré et complet de vérification,
- doter le Ministère de lignes directrices pour assurer une application harmonieuse de la politique des langues officielles.

1. Structures et mécanismes

Au chapitre des langues officielles, le Ministère est doté d'une structure organisationnelle centralisée se rapportant directement au sous-secrétaire suppléant responsable des langues officielles, tout en étant rattachée fonctionnellement au Bureau du personnel. La Direction des langues officielles est composée de trois sections: la section de la planification et de l'évaluation, la section de l'administration et la section de la formation linguistique. Etant donné la nature de ces opérations, le Ministère juge bon pour le moment de regrouper sous une seule autorité les activités en matière de langues officielles de manière à consolider les progrès réalisés dans le passé et à poursuivre les efforts de développement entrepris depuis la délégation de pouvoir. Au cours du dernier exercice, les fonctions de planification et d'évaluation ont été renforcées (voir But 11.2, p. 32). On peut encore souhaiter des améliorations sur ce plan et l'accroissement des ressources humaines actuellement en cours, permettra de combler les lacunes. Cette mesure devra se poursuivre dans les mois qui viennent.

Dans le but d'intégrer les activités liées aux langues officielles à la structure de service du Ministère, le Ministère a effectué une intégration partielle du système de vérification aux activités du Service d'inspection des opérations à l'étranger et du Bureau de l'évaluation et de la vérification internes. De même, la responsabilité de l'application des nouvelles directives sur le régime de prime au bilinguisme a été rattachée aux opérations régulières de gestion du personnel. (voir But 11.3, p. 32).

La mise à jour des pratiques administratives et les activités d'information à l'intention des gestionnaires axiaux quant à leur responsabilité se poursuivent de façon continue (voir Buts 10.1, 10.3, 11.1, pp. 30,32).